

# **Contrat de Stage**

**Entre :** L'institut national de l'innovation et des technologies avancées, dont le siège est situé au 158 AV Armée Royal Casablanca . représenté par Taoufik Sarhane , agissant en sa qualité de Directeur Administrative de L'Institute .

Et Hicham EL HIRCH résidant au quartier Ahl Loghlam, Anassi, N° CIN 229376.

Il est convenu ce qui suit :

### 1. Objet du stage :

Le stagiaire effectuera un stage au sein de l'Institut en tant que stagiaire en programmation, rejoignant l'équipe travaillant sur les projets digitale de l'Institute . Le stage se déroulera du 13/08/2024 au 13/11/2024, pour une durée totale de 3 mois.

#### 2. Responsabilités du stagiaire :

Le stagiaire s'engage à :

- Participer activement à la conception, au développement et à la maintenance des la plateformes de l'Institute .
- Collaborer avec l'équipe pour résoudre les problèmes techniques et assurer la qualité du code source .
- Proposer des idées novatrices et des améliorations fonctionnelles pour améliorer continuellement l'expérience utilisateur.
- Effectuer des tests unitaires et participer à des sessions de débogage pour garantir la qualité et la stabilité du plateforme .



#### 3. Rémunération:

Ce stage n'est pas rémunéré. Aucun salaire ou autre avantage financier ne sera accordé au stagiaire.

#### 4. Confidentialité:

Le stagiaire s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles de l'Institut à des tiers, que ce soit pendant ou après la fin du stage.

#### 5. Propriété intellectuelle :

Tout le travail réalisé par le stagiaire dans le cadre de son stage sera considéré comme propriété de l'Institut. Le stagiaire renonce à tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle sur les travaux réalisés pendant la durée du stage.

#### 6. Fin du stage :

À la fin du stage, l'Institut délivrera au stagiaire une attestation de stage mentionnant la durée du stage, les tâches effectuées et les compétences acquises.

#### 7. Résiliation:

Les deux parties peuvent résilier ce contrat de stage en donnant un préavis écrit de 15 jours. L'Institut se réserve également le droit de résilier immédiatement le stage en cas de non-respect des responsabilités du stagiaire.



## 8. Loi applicable et juridiction compétente :

Ce contrat de stage est régi par les lois en vigueur. Tout litige découlant de ce contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents .

Fait à CASABLANCA, le 13/08/2024

le stagiaire	l'Institut National de Innovation et Technologie Advance